

Quelle responsabilité pour le milieu communautaire ?

Premier bilan de la journée de formation-réflexion du 23 septembre 2009

Une journée qui met le doigt où ça fait mal !

La FOHM et le RIOCM sont fiers de l'énorme succès de cette journée de formation-réflexion qui a attiré près de 150 personnes de différents milieux et régions.

La formation offerte par Me Stéphanie Lelièvre a répondu aux attentes des organismes présents en clarifiant les concepts de responsabilité (civile et populationnelle) présents dans la loi depuis la Réforme Couillard.

La question de la responsabilité civile induite par les ententes de collaborations dans les réseaux locaux, signées ou non, a particulièrement interpellé l'auditoire. Me Lelièvre a bien mis en garde les organismes à l'effet que leur contribution aux projets cliniques est libre et volontaire mais que toute forme d'engagement d'offrir des services, qu'elle soit signée oui non, amène des responsabilités.

Les organismes ont aussi pu réaliser qu'il n'est pas toujours souhaitable d'assumer de telles responsabilités alors qu'ils n'ont pas ni les ressources ni le mandat et que les établissements publics ne sont pas en mesure d'offrir eux-mêmes les services à la population.

Les organismes se sentent coincés entre leur sens de l'éthique qui les amène parfois à prendre en charge la population et leur conviction que les services publics sont souvent la meilleure option.

Parmi les pistes d'actions collectives évoquées en après-midi :

- Mieux baliser la contribution des organismes communautaires aux différents projets cliniques dans les réseaux locaux et surtout ce que le communautaire ne fera pas !
- À partir des besoins de la population que nous constatons sur le terrain, élaborer des revendications sur la liste des services sociaux publics requis qui devraient être assumés exclusivement par les établissements;
- Dénoncer les « trous de services » que nous constatons sur le terrain en documentant les situations vécues par la population et en élaborant éventuellement des recours collectifs;
- Trouver une banque de juristes militants prêts à aider les organismes à mieux défendre leurs droits et ceux de la population.

La FOHM et le RIOCM préparent actuellement un compte-rendu plus détaillé de la journée et envisagent déjà donner suite à ces réflexions prochainement.

Merci à tous les organismes qui ont participé à la journée et au plaisir de vous revoir prochainement.

Sébastien Rivard, coordonnateur du RIOCM
Claudine Laurin, Directrice-générale de la FOHM